



INFORMER SUR

L'INFORMATION – LES MÉDIAS –  
- LES JOURNALISMES

TRACT

## « France Culture : L'interdépendance des contenus et des statuts des personnels » (CGT-Radio France)

Publié le 10 septembre 2004

Nous publions ci-dessous, sous-titré par Acrimed, un tract de la CGT-Radio France sur la situation de France Culture. Du droit d'alerte sur la situation économique et sociale de l'entreprise à la critique de la nouvelle grille. (*Acrimed*)

### **France Culture : L'interdépendance des contenus et des statuts des personnels**

La situation préoccupante de l'ensemble de l'audiovisuel public, les déclarations de la direction de France Culture (notamment celles faites à la presse, lire l'interview du 10 juillet dans *le Monde*), les premières informations venues de l'ensemble des personnels qui concourent à la fabrication de la chaîne nous ont dès juillet amenés à envisager de faire valoir notre droit à déposer auprès de la Direction Générale de Radio France un « droit d'alerte ».

#### **Droit d'alerte**

Cette disposition lourde et complexe comporte plusieurs phases et se fonde en droit sur des « *éléments qui inquiètent les élus quant à la santé économique et sociale de l'entreprise* ».

Cette disposition est plus facile à considérer dans une entreprise qui produit des biens matériels que dans une entreprise d'audiovisuel du service public, même si cette entreprise est de droit privé. N'oublions pas que son financement provient exclusivement de la redevance et dépend ainsi en partie de l'appréciation des parlementaires.

Pourtant, si nous refusons qu'un bien culturel soit un bien comme les autres, les salariés de Radio France ont des droits qui dépendent comme tout salarié du droit du travail et que Radio France se doit de respecter. Les différents métiers et statuts qui participent de la fabrication de la chaîne ont tous une réalité économique et sociale que nous avons à faire respecter même si traduire en chiffres le bouleversement profond que subit la chaîne avec la nouvelle grille est, pour l'instant quasi impossible à faire dans le cadre d'un droit d'alerte tel que la loi le conçoit.

### **Statut des personnels...**

En préambule à la mise en place du droit d'alerte l'ensemble des membres salariés du Comité d'Etablissement d'Ile de France avait posé à la direction une série de questions portant essentiellement sur les conséquences sociales et salariales de la nouvelle grille, les moyens humains et techniques prévus et budgétés ainsi que les différents coûts.

Notre détermination a porté quelques fruits ! Des réponses plus précises que celles jamais obtenues jusqu'ici, une écoute plus grande de nos préoccupations, notamment la réintroduction de documentaires là où ils devaient être supprimés purement et simplement.

La direction a également faire-part de son intention d'ouvrir prochainement des négociations sur le statut des intermittents, en particulier des producteurs et des réalisateurs.

Mais aujourd'hui elle se sert avec zèle de l'ambiguïté de l'actuel statut de CDD d'usage constat dont dépendent la quasi-totalité des personnels qui travaillent sur cette chaîne (hormis les chargés de réalisation et les techniciens).

La direction reconnaît la non-reconduction de 8 contrats de grille (CDD d'usage qui ne font pas appel aux ASSEDIC. Sur ces 8 salariés, deux ont reçu une lettre de fin de collaboration, un est « mis à la retraite » et les 5 autres sont invités « à proposer des projets » sans aucune garantie bien sûr qu'ils soient acceptés !

Pour tous les autres producteurs, tournant, à contrats ouverts ou chroniqueurs, ils disparaissent dans la nature. A croire qu'ils étaient clandestins !

Le statut d'intermittents offre à la direction la possibilité de ne plus faire travailler les gens sans avoir à les licencier ! Ce qui lui permet de ne reconnaître que 2 licenciements !

Au regard de la nouvelle grille, sans pouvoir évaluer précisément le nombre de producteurs qui vont perdre leur métier, nous estimons que ce nombre sera extrêmement important.

Par ailleurs, si la direction prétend ne pas modifier l'ensemble des coûts et les volumes, les chiffres de production nous paraissent des estimations à vérifier dans quelques semaines nous sommes notamment inquiets quant aux mouvements de production qui pourraient passer des Centres Techniques à d'autres.

Au-delà de ces chiffres le lien avec le contenu de la nouvelle grille s'impose.

### **.. Et contenu des programmes de France Culture**

Quel type de production ? Des jungles, des auto-promotions qui

envahissent la chaîne, une notion fumeuse de « direct élaboré » (montages d'archives alibi ?) ou des reportages qui ont leur intérêt mais ne trouvent leur vraie place que dans un documentaire élaboré...

Quelle fiction ? La direction affirme que les captations de pièces de théâtre ou la production de fictions en interne c'est la même chose, que la lecture de livres est l'équivalent de dramatiques !

Quant aux journaux d'information la place qu'ils occupent augmente d'une demi-heure par jour ! (*Une RFI culturelle ? , interview du Monde*).

Lors du CE du 27 août, la directrice de France Culture s'est félicitée : « *l'ambiance est très bonne à France Culture* ». A t-on jamais vu responsable de chaîne être autant en porte à faux ?

Paris, le 6 septembre 2004.